
RÉPONSE

A une Adresse de la Chambre des Communes, datée du 4 mai 1868 ; demandant un Etat indiquant les noms de tous les officiers ou employés recevant un salaire annuel et auxquels le Gouvernement ou aucun des départements paie quelque somme d'argent pour des services extra, ou autres, en sus de leur salaire, mentionnant le montant payé à chacun ; aussi, les noms de toutes les personnes qui retirent tout leur salaire ou une partie de leur salaire et qui ne vaquent point régulièrement aux devoirs qu'ils sont représentés comme remplissant ; aussi, les noms de tous les employés qui sont absents avec permission, et les raisons de leur absence pour les neufs mois expirés le 1er avril 1868.

Par Ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,

Secrétaire d'Etat.

DEPARTEMENT DU SECRETAIRE D'ETAT,
Ottawa, 18 Mai 1868.

[Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]